

# NōS

## Oposicións

### FRANCÉS - SECUNDARIA

**TEMA 12.** El léxico francés: Estructura y formación de las palabras. Préstamos.

[www.nosoposicions.com](http://www.nosoposicions.com)

[www.espazonos.com](http://www.espazonos.com)

**GRAZAS  
X CONFIAR  
EN NōS**

Experiencia e innovación  
na formación de opositores.

## A. INTRODUCTION

Chaque langue est un système linguistique composé d'un système morpho-syntaxique, phonétique et lexical. C'est justement ce système lexical qui nous montre, de façon plus évidente, comment les systèmes linguistiques sont continuellement soumis au changement, à la diversité sociale et géographique des sujets parlants. Ce domaine d'étude a été l'objectif de la lexicologie et de la sémantique. La lexicologie s'est chargée de l'étude du lexique d'un point de vue phonologique mais surtout syntaxique (les procédés de formation du lexique); alors que la sémantique s'est centrée principalement sur le signifié des mots. Nous allons suivre ici la perspective lexicologique. Après avoir vu comment le lexique du français a été très **influencé** par les diverses langues avec lesquelles il s'est trouvé en contact au travers des guerres et des échanges culturels, nous proposons une **définition du « mot »**. Pour finir cette analyse, nous énumérerons **les procédés linguistiques de formation du lexique**.

## **| B. PLAN DU SUJET A TRAITER**

1. Origines et emprunts du lexique français.
2. Definition du «mot».
3. Les procédés de formation du lexique français
  - 3.1. La derivation
  - 3.2. La composition
  - 3.3. La parasyntese
  - 3.4. Les onomatopees
  - 3.5. Les neologismes
  - 3.6. Les abreviations

## C. BIBLIOGRAPHIE

- ALLIÈRES, J. La formation de la langue française, Paris, P.U.F, coll. « Que sais-je ? », 1988.
- BURNEY, P. Les langues internationales, Paris, P.U.F, « Que sais-je ? », 1961.
- CALVET, L-J. Histoires des mots, Paris, Payot, 1993.
- CHAURAND, J. Histoire de la langue française, Paris, P.U.F, « Que sais-je », 1969.
- CHEVALIER, J-C. Grammaire transformationnelle : syntaxe et lexique, Université de Lille, 1976.
- COHEN, M. Le langage : structure et évolution, Paris. Edit. sociales, 1950.
- COHEN, M. Histoire d'une langue : le français, Paris, Edit sociales, 1947.
- DARMESTETER, A. De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française, et des lois qui la régissent, Paris, Vieweg, 1877.
- DAUZAT, A. Histoire de la langue française, Paris, Payot, 1930.
- DERROY, L. L'emprunt linguistique, Paris, Les Belles Lettres, 1956.
- DUBOIS, J. Étude sur la dérivation suffixale en français moderne contemporain, Paris, Larousse, 1962.
- DUBOIS, J. Introduction à la lexicographie : le dictionnaire, Paris, Larousse, 1971.
- PERROT, J. La grammaire des fautes, Paris. Geuthner.
- HUKENHEIM, L. Grammaire historique de la langue française. Les parties du discours. Leyde, Université Pers.
- GEMMIGEN, B. La lexicographie française du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Paris, Klincksieck, 1988.
- GOUGENHEIM, G. Les mots français dans l'histoire et dans la vie. 2 tom. Paris. Picard.
- GRUAZ, C. Du signe au sens. Pour une grammaire homologique des composants du mot, Publications de l'Université de Rouen, 1988.
- GUILBERT, L. La créativité lexicale, Paris, Larousse, 1975.
- GUIRAUD, P. La sémantique. Coll. Que sais-je ?. Paris, Presses Universitaires de France.
- GUIRAUD, P. Les mots étrangers, Paris, P.U.F., « Que sais-je », 1963.
- MITTERAND, H. Les mots français, Paris, P.U.F., « Que sais-je », 1960.
- REY, A. Le lexique : images et modèles, Paris, A. Colin, 1977.
- SAUVAGEOT, A. Portrait du vocabulaire français, Paris, Larousse, 1964.
- WARTUBURG, W. Évolution et structure de la langue française, Berne, Francke, 1934.

## 1. ORIGINES ET EMPRUNTS DU LEXIQUE FRANÇAIS

Issu du latin, le français est une langue qui s'est enrichie des apports d'autres langues: la plupart du lexique français actuel est l'héritage de nos prédécesseurs, c'est pourquoi une étude de ce type, nous oblige à remonter dans le temps. Mais face à cet héritage se trouve également un autre procédé qui est celui de l'emprunt aux langues étrangères.

1. Les mots d'origine **préceltique** (antérieurs aux gaulois) se comptent sur quelques doigts, et surtout dans les parlers régionaux. On parle de mots "à l'origine incertaine".
2. Le substrat<sup>1</sup> **gaulois** a laissé 0,08% de notre vocabulaire. Certains sont passés anciennement en latin, parce que les romains en avaient l'usage (*braca* > *braie*: le pantalon gaulois s'est répandu dans la société romaine); d'autres ont été découverts par les romains durant leur conquête de la Gaule, et ils les ont adoptés pour désigner des réalités gauloises; on peut citer aussi le mot *vassal*, qui désignait un lien personnel inconnu des romains. Certains ne sont restés qu'en patois local, comme un *frigon* en wallon, qui désigne un petit houx. Les mots d'origine gauloise correspondent souvent à un vocabulaire de la campagne: des plantes, des arbres (*bruyère, chêne, bouleau*), des animaux (*alouette*); des termes techniques, qui concernent l'artisanat [des spécialités gauloises] ou l'agriculture (*jante, benne, tonneau, charrue, soc, sillon, talus, glaner, chemin, arpent...*).
3. Le **latin** constitue l'essentiel de notre patrimoine héréditaire: 86,53%. Le latin populaire, parlé par le peuple a été enrichi à partir du XII<sup>e</sup> siècle par les clercs et les savants qui ont donné au français, à partir des langues anciennes, une grande partie de son vocabulaire. Cette évolution du latin en latin populaire puis en latin de « formation savante » a donné naissance à de nombreux doublets<sup>2</sup> encore présents de nos jours:

| LATIN      | FORMATION POPULAIRE | FORMATION SAVANTE |
|------------|---------------------|-------------------|
| Auscultare | Ecouter             | Ausculteur        |
| Navigare   | Nager               | Naviguer          |
| Potionem   | Poison              | Potion            |

<sup>1</sup> Le *substrat* désigne toute langue parlée à laquelle, dans une région déterminée, une autre langue s'est substituée pour diverses raisons. Les parlers celtiques utilisés en Gaule avant la conquête romaine sont les substrats du gallo-romain, où ils ont laissé des traces.

<sup>2</sup> On appelle *doublet* un couple de mots issus d'une même étymologie, mais dont le premier est le résultat du jeu des lois phonétiques et le deuxième est un calque direct de la langue mère. Chacun possède un signifié différent. La forme qui a subi l'évolution phonétique est dite « populaire », la forme calquée directement est dite « savante ».

4. Des termes relatifs à la guerre, à la chasse, à la marine montrent un superstrat<sup>3</sup> **germanique** des invasions franques au V<sup>e</sup> siècle: *banc, blé, honte, houx*. (Ce vocabulaire couvre 1,35% de notre vocabulaire, mais 3,5% des mots les plus fréquents). Ils concernent toute la vie sociale ; particulièrement le vocabulaire militaire (*guerre, épieu, gant, haubert, écharpe, dard...*) ; des termes de droit ou d'administration (*maréchal, sénéchal, échevin, gage...*) ; la vie de la campagne (*blé, cresson, épervier, jardin, troupeau, gagner...*) ; la vie de tous les jours (*marcher, garder, blanc, riche...*). On notera que le mot *franc* lui-même a pris des sens élogieux (noble de cœur, énergique, sincère, etc.), ce qui témoigne de l'orgueil des anciens Francs.
5. **Le grec** par formation populaire a laissé certains mots comme « *encre* », « *horloge* ». La médecine s'est forgée un lexique grâce à la formation savante de grec : neurologie, orthopédie, ophtalmologie, odontologie.
6. **Les dialectes de la France** du XI<sup>e</sup> siècle avec:
- Au nord, la langue d'oïl (le francien, l'orléanais, le bourbonnais, le champenois, le picard, le haut-normand et le wallon,...): *armoie, bercail, grisou*.
  - Au sud, la langue d'oc (le poitevin, le saintongeais, l'angoumois,...): *mistral, troubadour*.
7. **Les langues du nord :**
- L'allemand moderne depuis le XV<sup>e</sup> siècle a fait pénétrer dans la langue française un nombre assez considérable de mots relatifs au domaine militaire: *képi, bretelle, sabre, huguenot, guerre, blason, épée, trêve*. Au domaine agricole et animalier : *bûche, gerbe, hêtre, chouette, crapaud*. Des titres provenant d'un certain système social : *marquis, maréchal, baron, chambellan*.
  - L'anglais, à partir du XV<sup>e</sup> siècle et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle et encore aujourd'hui par le fait de l'anglomanie a fait entrer de nombreux mots dans la mode, le sport, la politique et le commerce : *boxe, clown, club, handicap, wagon, week-end*.
  - Au X<sup>e</sup> siècle, quelques termes ont été empruntés par le français aux langues scandinaves : *vaguer, cingler*
  - Le français doit également au néerlandais certains mots en rapport avec la navigation : *matelot, bière, tribord*.

<sup>3</sup> Le *superstrat* désigne toute langue qui s'introduit largement sur l'aire d'une autre langue, mais sans s'y substituer, et qui peut disparaître finalement tout en laissant quelques traces. Après les grandes invasions, les langues germaniques ont fini par disparaître, mais elles ont exercé sur le roman une influence lexicale et syntaxique qui n'est pas négligeable.

8. Le français a subi l'influence, à travers la littérature ou les guerres, **des langues romanes**:

- C'est aux italiens que l'on doit des mots qui appartiennent surtout aux domaines de l'art, de l'architecture et de la cuisine : *balcon, piano, croissant, gratin*.
- À l'espagnol, surtout au XVII<sup>e</sup> siècle, le français a emprunté environ 280 mots par exemple : *sieste, guérilla, cédille, tomate, tabac*.
- Comme les portugais étaient les détenteurs du commerce atlantique, ils ont laissé des mots tels que : *banane, acajou, coco, baroque, calembour, pintade*.

9. **D'autres langues** : le lexique français a également admis certains mots venus de:

- L'arabe : *alcool, algèbre, bazar, café*.
- L'hébreu : *chérubin*
- Langues africaines : *chimpanzé*
- Langues américaines : *ananas, caoutchouc*
- L'argot : *cambricoleur, maquiller*.

L'histoire de la France a fait que les influences avec les différents pays soient de tout types. Ce sont ces rapports qui ont servi à enrichir le lexique de la langue. Beaucoup de ces emprunts ont subi des changements de sens par rapport à la langue d'origine. Les emprunts aux langues étrangères constituent environ 10% de notre vocabulaire. Il y en a un peu dans l'Antiquité, beaucoup plus à la Renaissance (influence de l'Italien), beaucoup à notre époque (anglo-saxon). On adopte d'abord le mot tel quel ; c'est ce qu'on appelle un **xénisme** (mot étranger servant à nommer une réalité étrangère) ; puis on adapte sa prononciation (*beef-steack*, écrit *biftèque* par Queneau) ; enfin le mot est naturalisé dans sa prononciation, sa graphie et ses désinences (*riding-coat* > *redingote*, *packet-boat* > *paquebot*).

## 2. DEFINITION DU MOT

Avant de parler des processus de formation du lexique français, il convient de bien définir le concept de « mot » :

1. En linguistique traditionnelle, le « mot » est un élément linguistique significatif composé d'un ou de plusieurs phonèmes ; cette séquence est susceptible d'une transcription écrite comprise entre deux blancs.
  - D'un point de vue syntaxique, le mot garde sa forme, soit totalement, soit partiellement (dans le cas de la flexion). La linguistique traditionnelle classe les mots du français en neuf catégories :

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Les mots variables</b>   | <b>En genre et en nombre</b> : substantifs-articles-adjectif-pronom.<br><b>En nombre, personne, temps et mode</b> : le verbe |
| <b>Les mots invariables</b> | L'adverbe-la préposition-la conjonction et l'interjection  |

- Sur le plan sémantique, il désigne un objet (substantif), une action ou un état (verbe), une qualité (adjectif), une relation (préposition), etc.
2. En linguistique structurale, la notion de « mot » est souvent évitée en raison de son manque de rigueur :
    - On l'oppose au concept « terme » : « terme » désigne l'emploi monosémique (possédant une signification unique) et le « mot » désigne l'emploi polysémique. Ex : « rayon » est un terme scientifique de physique dans « rayon X » « rayon gamma » mais dans « chef de rayon », « rayon de soleil », etc. il représente un mot car il est susceptible de significations variées.
    - On retrouve également une opposition entre « mot » et « vocable ». Le « mot » serait l'unité de texte et le « vocable », l'unité de lexique. Ex : « depuis que » se compose de deux mots mais d'un seul vocable.

La linguistique structurale préfère alors parler d'unités significatives minimales ou morphèmes. Chaque linguiste, ayant sa propre terminologie on rencontrera également : lexie, lexème, etc.

Étant donné qu'il serait impossible de définir la position des différentes théories linguistiques, pour expliquer le « mot », nous avons opté pour l'analyse de celle que propose A. Martinet dans le point central de sa doctrine qui est la double articulation du langage :

Le système linguistique se compose d'une première articulation qui sont les monèmes et d'une deuxième articulation : les phonèmes. Le mot ou « monème » en terme de Martinet serait la plus petite unité significative et comprendrait les unités significatives élémentaires suivantes :

- Morphème ou morphème grammatical : il fait référence aux éléments grammaticaux, aux suffixes, préfixes. En effet une terminaison, un accord peut transmettre des informations.
- Lexème ou morphème lexical serait la base lexicale du monème ou mot.

Ainsi «travaillons» serait un monème composé par le lexème «travail» et le morphème grammatical «ons».

Tout ceci veut dire que pour Martinet, un mot simple, un suffixe, un radical, une désinence est un monème.

Le mot est donc un monème qui peut être segmenté en plusieurs types de morphèmes et ces morphèmes se composent de syllabes et celles-ci de phonèmes (à l'oral) ou de graphies (à l'écrit).

Schématiquement le « mot » pourrait être représenté de la façon suivante :

|                                  |                                  |                                |
|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| <b>UNITÉS SIGNIFICATIVES</b>     | 1.-MOT OU MONÈME <i>dentiste</i> |                                |
|                                  | 2.-MORPHÈMES                     | GRAMMATICAUX <i>-ISTE</i>      |
|                                  |                                  | LEXICAUX <i>DENT-</i>          |
| <b>UNITÉS NON SIGNIFICATIVES</b> | 1.-SYLLABES <i>den-ti-ste</i>    |                                |
|                                  | 2.-PHONÈMES (à l'oral)           | <i>/d/ /ã/ /t/ /i/ /s/ /t/</i> |
|                                  | 3.- GRAPHIES (à l'écrit)         | <i>d-e-n-t-i-s-</i>            |
|                                  |                                  | <i>t-e</i>                     |

Les mots formeraient alors le lexique (ou le vocabulaire) qui est un ensemble mouvant en constante évolution :

- Des mots apparaissent, d'autres disparaissent, comme le montrent les dictionnaires (entre 1922 et 1976 : 25% de mots nouveaux, mais 10% de pertes).
- L'usage de certains mots progresse ou régresse, sans qu'il soit question de leur disparition: c'est leur fréquence d'utilisation qui est ici en jeu, car il existe un " noyau " de mots de base qui sont extrêmement utilisés, et il est aussi important d'évaluer cette fréquence d'utilisation que de compter un nombre total, qui comprend des mots rares.
- Une remarque encore : les créations éphémères de mots sont extrêmement nombreuses. Chacun peut en être l'auteur (avec un préfixe, un suffixe). Un faible nombre entreront dans l'usage et seront comptabilisés. Ainsi, on peut *encadrer*, mais aussi *déca*drer ou *désencadrer* un tableau ; *déjeuner*, puis *redéjeuner*, *retéléphoner*.

### 3. LES PROCÉDES DE FORMATION DU LEXIQUE<sup>4</sup> FRANÇAIS

La langue française depuis ses origines subit des variations : elle a perdu, au cours des siècles, un grand nombre de mots, mais elle a également enrichi son lexique grâce à divers emprunts que nous venons de voir mais aussi grâce à la création de termes nouveaux. À partir des unités lexicales que possède la langue, le lexique peut s'élargir grâce à plusieurs recours linguistiques. Les différents processus morphosyntaxiques permettant la création d'unités nouvelles à partir de morphèmes lexicaux sont :

#### 3.1. La dérivation

Elle consiste en l'agglutination d'éléments lexicaux. On distingue :

1. **La dérivation propre** : dont un au moins des éléments lexicaux n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique. Ainsi «refaire», «malheureux» sont des dérivés : les éléments «re» et «eux» ne sont pas susceptibles d'emploi indépendant, tandis que «faire» et «malheur» sont des unités lexicales par elles-mêmes. Elle est formée par :
  - un radical (lexème ou morphème lexical).
  - un ou des affixe(s) (ou morphèmes grammaticaux) : éléments adjoints au radical, appelés préfixes (s'ils précèdent le radical) ou suffixes (s'ils le suivent). Ex : *re/faire* (dérivation verbale) - *brûl/ure* (dérivation nominale) - *lente/ment* (dérivation adverbiale).
  
2. **La dérivation impropre ou hypostase** : elle désigne le processus par lequel une forme peut passer d'une catégorie grammaticale à une autre sans modification formelle. Ex :
  - La substantivation des verbes ou des adjectifs : le devoir, l'amer.
  - La substantivation d'une préposition : le pour
  - Un nom propre peut devenir un nom commun : un Tartufe
  - Un nom peut devenir un adjectif : *une fleur rouge*.
  
3. **La dérivation régressive** : elle permet également de créer des mots nouveaux mais contrairement à la dérivation propre, elle raccourcit le mot en éliminant une syllabe finale (terminaison, suffixe, «e» final). Ex :
  - Accorder : accord
  - Visiter : *visite*
  - Médecine : médecin
  - Démocratie : *démocrate*.

<sup>4</sup> Le *lexique* désigne l'ensemble des unités formant le vocabulaire, la langue d'une communauté. Le terme «lexique» a souvent été opposé au «vocabulaire» :

- Le lexique est réservé à la langue et les unités du lexique sont les lexèmes (=la lexicologie structurale).
- Le vocabulaire appartient au discours et les unités du discours ou de la parole sont les vocables et les mots (=la statistique lexicale).

Le vocabulaire d'un texte ou d'un énoncé n'est donc qu'un échantillon du lexique de la langue en question.

Certains linguistes font la différence entre «dérivation» et «flexion»:

| FLEXION<br>(objet de la morphologie)   |   |  | DÉRIVATION<br>(objet de la lexicologie)  |         |   |
|--|---|--|--|---------|---|
| ajout d'un affixe qui ne crée pas un nouveau lexème<br>(avec un changement au niveau grammatical, genre, nombre, personne, etc., sans altération du sémantisme du cœur lexical). |   |  | création d'un nouveau lexème par l'ajout d'un affixe<br>apportant un changement au niveau sémantique<br>(Les suffixes peuvent apporter un changement au niveau de la catégorie grammaticale mais pas les infixes). |         |   |
| temps<br>personne  | /<br>genre  | nombre                                   | préfixe  | infixe  | Suffixe   |
| lavera<br>laverais<br>lavions  | veuf / veuve<br>belle<br>acteur<br>/actrice<br>chanteuse<br>chienne | cheval /<br>chevaux<br>œuf / œufs<br>[ø] | délavé (privatif)<br>intolérable<br>illisible<br>enliser (factitif)<br>entrecouper<br>(réciproque)<br>extraordinaire (intensif)<br>surestimer<br>archiduc  | tapoter | lavage<br>laverie<br>lavement<br>lavette<br>lavable |

### 3.2. La composition

La composition, contrairement à la dérivation, forme de nouveaux mots à partir d'éléments lexicaux qui existent déjà dans la langue et qui sont dotés de sens. La composition consiste donc à associer deux lexèmes pour en former un nouveau. Ce type de création lexicale est particulièrement utilisé dans les langues techniques et scientifiques, mais également dans la langue courante. On associe des éléments qui représentent une unité de sens (souvent d'origine grecque ou latine) entre eux ou bien à un mot déjà existant.

*ludo-* (jeu) + *-thèque* (réceptacle) → *ludothèque* (service de prêt de jeu)

*giga-* (multiplié par 10) + *octet* → *gigaoctet* (unité de capacité de mémoire de 1 milliard d'octets).

C'est une opération binaire formée par :

- Un ensemble graphique uni par un tiret ou écrit en un seul mot : bonheur, après-midi.
- Un ensemble formel : ils appartiennent à une même catégorie grammaticale : un laissez-passer
- Une indépendance graphique mais un signifié unitaire : les mots nouvellement créés par composition s'écrivent le plus souvent en un seul mot, sans trait d'union. **Internet** ≠ **astronaute** → **internaute** / **programme** + **logiciel** → **progiciel**.

Ces mots déjà présents dans le lexique peuvent en former d'autres grâce à la:

1. Coordination: relation qui existe entre des mots qui ont la même fonction et nature.
  - Nom + nom : *wagon restaurant / chou-fleur*.
  - Adjectif + adjectif: *ivre-mort, aigre-doux / sourd-muet*.
  - Verbe + verbe : *des laissez-passer*
2. Subordination: relation qui existe entre des mots ou groupes de mots dont l'un constitue le noyau et l'autre l'élément qui complète le noyau.
  - Nom + verbe : *tourne-disque*.
  - Nom + nom : *timbre-poste*.
  - Nom + préposition + nom : *pomme de terre / arc-en-ciel*.
  - Adjectif + nom : *bas-relief*.
  - Adverbe + nom : *avant-bras*.

En conclusion, on peut faire la synthèse suivante :

1.-Flexion : Lexème<sub>1</sub> + Morphème = Lexème<sub>1</sub>  
 2.-Dérivation : Lexème<sub>1</sub> + Morphème = Lexème<sub>2</sub>  
 3.-Composition : Lexème<sub>1</sub> + Lexème<sub>2</sub> = Lexème<sub>3</sub>

### 3.3. La parasynthese

Un mot parasynthétique est un mélange de dérivation et de composition. Il est formé par l'addition combinée :

- d'un préfixe et/ ou d'un suffixe + un ou plusieurs lexème(s) :
  - o *dé/vital/iser* : préfixe / lexème / suffixe
  - o *télé/phon/iste* : lexème / lexème / suffixe
  - o *un remonte-pente*: re/monte/pente : préfixe / lexème / lexème.

### 3.4. Les onomatopées

On appelle onomatopée une unité lexicale créée par imitation d'un bruit naturel : *tic-tac* (visant à reproduire le son du réveil) / *cocorico* (imitant le chant du coq) / *ronronner / chuchoter...*

Les onomatopées constitue donc des unités lexicales et peuvent être dérivés (ex : le néologisme: *cocoriquer*), reçoivent les marques d'accord (*des cocoricos*).

Il faut cependant préciser que beaucoup d'unités onomatopéiques sont simplement le produit de l'évolution phonétique : si « *fouet* » ou « *siffler* » nous paraissent imiter des sons non-linguistiques, les sources latines « *flagellum* » et « *sibilare* » sont beaucoup plus éloignées de l'onomatopée.

### 3.5. Les neologismes

Il s'agit également d'unités lexicales nouvelles qui naissent selon deux procédés :

- Soit par l'apparition d'un nouveau signifié.
- Soit par un nouveau rapport signifiant-signifié. (ex : *souris* : animal/informatique)

Certains néologismes font partie intégrante de la grammaire lexicale de la langue (ex : *surprenamment*).

### 3.6. Les abreviations

L'abréviation de certains mots représente la tendance à économiser l'effort (« la loi du moindre effort ») et a donné lieu à :

- une troncation ou apocope: procédé courant d'abréviation qui consiste à supprimer les syllabes finales d'un mot polysyllabique :
  - une radiographie : *une radio*
  - une dactylographe : *une dactylo*
  - un frigorifique : *un frigo*
  - un automobile omnibus : *un autobus*
  - un autobus : *un bus*
- des sigles :
  - *T.G.V*: Train Grande Vitesse
  - *P.S.F*: Parti Socialiste Français

Certains sigles peuvent acquérir une autonomie telle que leur prononciation peut devenir syllabique (C.A.P.E.S se prononce [kapɛs] et peuvent même donner naissance à des dérivés (C.A.P.E.S. donne « capésiens », C.G.T. donne « cégétiste »)

## D. CONCLUSION

De nos jours, le lexique français répond à des caractéristiques particulières. Une constante d'abord : l'utilisation de mots de patois pour désigner des réalités régionales ; ces mots entrent plus facilement qu'avant dans le lexique commun, à cause des communications et des médias : *binou*, *menhir* (*dolmen* est un mot artificiel, fait avec 2 mots bretons), *gruyère*, *cigale*... (*wassingue* reste régional) ; du breton *bizou* = anneau, nous avons *bijou*, qui est devenu un terme générique, français.

Le vocabulaire scientifique crée beaucoup de mots de composition savante, sur le latin et le grec (pharmacie). Une quantité invraisemblable de sigles, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle (organismes, administration, industrie, produits...) : *OGM*, *OMS*, *ONG*... Beaucoup d'emprunts, de mots anglo-saxons surtout, pour diverses raisons et dans différents domaines : les sciences et techniques, le sport, la musique, le cinéma, le snobisme aussi ; le prestige, justifié ou non, de la civilisation américaine, son aspect envahissant (sa puissance économique). Ex : aviation (*jet*, *steward*), industrie (*bull-dozer*), sports (*goal*, *smash*, *set*, *skate-board*, *training*, *coach*), musique et danse (*slow*, *rock*, *jazz*, *pop*, *soul*, *rave*), médias (*western*, *vamp*, *play-back*, *recording*, *reporter*, *flash*, *scoop*), mode (*pull-over*, *sweater*, *T-shirt*, *sweat-shirt*, *cardigan*, *new-look*, *jeans*)... + suffixes *-ing* / *-er* (= *eur*). Le langage des cités, de la rue, des jeunes, est en perpétuelle évolution, avec du verlan (les *ripoux*, *zarbi*, une *meuf*, *tu me vénères* = m'énerves...), des emprunts aux mots arabes, ou gitans (*gadjo*), de vieux mots ressuscités, peut-être par hasard (*daron*, *daronne* = père, mère ; c'est ainsi qu'on a appelé le roi et la reine à la Révolution), de l'argot, etc.

Pour finir avec une vision didactique de ce sujet, nous pouvons souligner l'importance pour l'apprenant de connaître les grandes possibilités qu'offre la connaissance des suffixes et préfixes car, grâce à eux, il va pouvoir non seulement enrichir son niveau d'expression mais encore appréhender le sens des mots qu'il ne connaît pas. N'oublions pas que ces morphèmes grammaticaux constituent une des stratégies pour la communication orale et écrite, qui lui permettra souvent de reconnaître des mots ou d'en construire à son tour.



